



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Séance du 31 mai 2017

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 29
Présents : 22
Absents :
Procuration : 3
Nombre de suffrages exprimés : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2017, le 31 mai, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle communale d'Emberménil sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :

M. ACREMENT René, M. AUBERT Jean-Christophe, M. BERTRAND Hervé, Mme COLAS Claudine, M. DANIEL Philippe, M. DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, Mme FALQUE Rose-Marie, Mme FARRUDJA Annie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GOGLIONE Jean-Marie, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent, Mme JACQUOT Dominique, M. LAVOIL Jacques, M. MAILLIOT Frédéric, M. MARCHAL Michel, M. MARTIN Jean-Paul, M. MERCIER Thierry, M. MULLER Bernard, Mme VILLAUME Damienne.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. LAMBLIN Jacques donne pouvoir à M. BERTRAND Hervé, M. KURKIENCY Jonathan donne pouvoir à DANIEL philippe, M. DEMONET Ghislain donne pouvoir à DUJARDIN Bruno.

Etai(ent) excusé(s) :

M. BIENTZ Guy était remplacé par M. LAVOIL Jacques, M. ARNOULD Philippe était remplacé par M. GOGLIONE Jean-Marie, Mme VAUDEVILLE Sabrina, M. GEX Christian M. MARQUIS Noël, M. PISTER Jacques.

Voix consultative : Mme LEHE Sophie, M RICHARD Claude.

2017-020

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Rose-Marie FALQUE

Affectation du résultat budget principal

Date de convocation
24/05/2017

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

DATE D'AFFICHAGE
13 JUIN 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit d'investissement de : 24 842.14 €
Un excédent des restes à réaliser de : 13 949.96 €
Soit un besoin de financement de : 10 892.18 €

Acte rendu exécutoire après

Après avis favorable du bureau de pôle, le Comité de pôle, après avoir approuvé le compte administratif principal de l'exercice 2016, à l'unanimité :

dépôt en Préfecture le :

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

..I..I....

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCEDENT : 152 253.50 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : 10 892.18 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) : 141 361.32 €
RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT (001) : DEFICIT 24 842.14 €

et publication du :

..I..I....

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Emberménil

Le Président,

